

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 mars 2010  
(convocation du 15 mars 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50  
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30  
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime  
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46  
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25  
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15  
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux  
(ASCCUB) - Subvention de fonctionnement 2010 - Convention financière -  
Décision - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association sportive et culturelle de la Communauté urbaine de Bordeaux (ASCCUB) créée en 1969 et dont les derniers statuts ont été déposés en préfecture le 28 mai 1976, compte 1100 adhérents, dont 725 internes, 16 sections et propose diverses prestations sportives, éducatives et culturelles au personnel de la Communauté.

L'ASCCUB intéresse également les conjoints et enfants des agents, les retraités de la Communauté, les agents des communes de la Communauté et des adhérents externes.

Les actions de l'ASCCUB participent directement à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de notre établissement, actée par délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, en favorisant l'harmonisation entre la vie professionnelle et familiale, en motivant et valorisant les agents et améliorant leur intégration ainsi que la mixité sociale et l'insertion par le sport et la culture.

Dans le cadre de cette politique d'action sociale la Communauté a conclu le 4 janvier 2010, suite à délibération du Conseil de Communauté 2009/0793 du 27 novembre 2009, une convention triennale fixant les modalités de l'aide financière et matérielle qu'elle apporte à l'ASCCUB pour les années 2010 à 2012.

Ces aides sont instruites par notre organisme dans le respect de la démarche qualité validée pour le traitement des aides aux organismes associatifs.

La convention 2010-2012 prévoit :

- une aide financière constituée par une subvention de fonctionnement versée annuellement,
- une mise à disposition de personnel, remboursée par l'ASCCUB,
- un crédit de 110 jours d'autorisations spéciales d'absences pour les activités de gestion, de représentation ou d'encadrement,
- la mise à disposition de biens.

Pour ce qui concerne l'aide financière annuelle, le dispositif mis en oeuvre prévoit que la Communauté s'engage, sous réserve du vote des crédits correspondants, à verser à l'Association une subvention annuelle sur la base d'un montant de 170 000 €, dans l'hypothèse où le programme d'actions que l'Association entend conduire chaque année, présenté dans un budget prévisionnel, fait ressortir le besoin d'un tel financement.

Dans le cas où les dépenses prévues ne seraient pas atteintes, la subvention serait diminuée au prorata. Par contre, en cas de difficultés particulières l'Association serait recevable à présenter une demande de subvention exceptionnelle.

Ces mécanismes sont entrés en jeu les années passées, sans problème particulier et avec un esprit de collaboration mutuelle qu'il convient de souligner, l'ASCCUB réalisant d'importants efforts d'optimisation de sa gestion.

Le budget prévisionnel portant demande de subvention pour l'année 2010, est annexé à la présente délibération ainsi que la note de présentation du 18 janvier 2010 par laquelle l'ASCCUB commente les actions qu'elle compte mettre en oeuvre en 2010, année marquée par l'organisation des jeux inter collectivités –UFASEC- sur notre territoire.

Le budget prévisionnel ressort cette année à 331 977 €, la demande de subvention étant conforme aux prescriptions de la convention triennale, c'est-à-dire 170 000 €.

Sur ces 170 000 €, les remboursements de personnel mis à disposition représentent 40 000 €. Des actions expérimentales pour tester de nouvelles offres aux adhérents sont prévues pour 10 000 €, les 120 000 € restant étant nécessaire au fonctionnement de l'ASCCUB.

Année	Budget ASCCUB		Apports CUB				
	Prévu	Réalisé	Subvention de fonctionnement		Biens	Personnel	Total CUB
			Prévu	réalisé			
<b>2006</b>	325800	323058	105000	104116	-	-	-
<b>2007</b>	344894	339601	107000	105358	61714	34963	202215
<b>2008</b>	348360	363945	111900	111900	61714	36768	210382
<b>2009</b>	339638	Attente comptes	112000 + 5000 (except)	Attente comptes	61714	38062	216776
<b>2009</b>	50000			25000			25000
<b>2010</b>	331977		170000		211970 (1)	39377 (2)	381970

(1) l'estimation de la valeur des locaux et des terrains mis à disposition était réalisée, durant la convention triennale 2007-2009, sur leur valeur cadastrale. Pour mieux cerner la réalité, la convention 2010 -2012 mentionne la valeur locative des bâtiments et terrains estimée par les domaines. Cette somme n'est pas remboursée par l'ASCCUB.

(2) A partir de 2010, la valorisation du personnel est remboursée par l'ASCCUB en fin d'année.

L'estimation de la valorisation du personnel mis à disposition ressort pour 2010 à : 39 377 € (remboursé à la CUB) et celle des biens à 211 970 €. L'aide Communautaire 2010 peut donc être évaluée globalement à 381 970 €.

En 2010 une concertation est en cours avec l'ASCCUB pour réduire les frais d'entretien onéreux des étangs mis à disposition de la section pêche et du terrain de foot de Blanquefort ; par contre il est à prévoir une réhabilitation des terrains de tennis, sis dans l'emprise de la circonscription de Pessac, nécessaire après plus de vingt ans d'utilisation intensive.

Pour permettre à l'Association de faire face à ses charges fixes et prendre en compte les disponibilités budgétaires, la convention financière prévoit un acompte de 160 000 €, d'autant plus nécessaire que l'organisation de la coupe de France UFASEC nécessite de nombreux paiements d'acomptes aux divers prestataires devant intervenir.

Le solde de 10 000 € sera réglé mi 2011, après réception des pièces justificatives des dépenses réellement engagées, étant entendu que le montant global sera calculé au prorata des dépenses réelles justifiées.

Aussi, si tel est votre avis, Mesdames et Messieurs, il vous est demandé, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

le Conseil,

Vu la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la Communauté urbaine en faveur de ses agents,

Vu la convention triennale d'objectifs 2010 -2012 du 4 janvier 2010, décidée par délibération du conseil de Communauté 2009/0793 du 22 décembre 2009,

Considérant que les conditions requises par la convention triennale susvisée sont respectées par l'ASCCUB pour la présentation de sa demande de subvention annuelle de fonctionnement,

Considérant la présentation du budget 2010 de l'ASCCUB et le budget global prévisionnel ci annexés, faisant ressortir une prévision de dépenses de 331 977,00 €,

décide :

Art.1 – d'attribuer une subvention d'un montant de 170 000 € au bénéfice de l'Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux (ASCCUB),

Art. 2 – d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2010 ci-annexée.

Art. 3 – d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574 sous fonction 0200 CRB R 100 du budget de l'exercice 2010.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 AVRIL 2010**

**PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2010**

M. BERNARD SEUROT